

Edito

Marie-Hélène PHULPIN
Maire de Xirocourt



Alors que l'Été approche, nous désespérons du Printemps, accompagné de fréquentes et parfois violentes précipitations. Cela a été le cas le 8 juin avec une montée brutale du niveau du ruisseau des Cornées, qui a provoqué des dégâts dans trois foyers de la rue Dussaulx, et ... beaucoup de remous !

De fait cet évènement nous a permis de constater avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires et l'implication de beaucoup, qu'il était important de faire en sorte que les étangs en amont de Xirocourt puissent, en pareil circonstance, servir de retenue temporaire et ainsi éviter autant que faire se peut les montées d'eau brutales liées à des précipitations trop importantes sur ce bassin versant.

Dans la même rubrique, concernant l'évacuation des eaux, les travaux d'assainissement avancent vite, et bien, même si les précipitations de ce mois ont provoqué quelques interruptions de chantier. Une réunion de chantier a lieu chaque semaine pour le suivi du planning et les mises au point indispensables pour un projet de cette importance.

Parallèlement à ce chantier, notre Commune va procéder à la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme. Cette décision résulte du constat d'incohérences entre le règlement du Plan Local d'Urbanisme tel qu'approuvé et les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral, ayant valeur de servitude d'utilité publique. La modification engagée visera à mettre en complète cohérence le règlement du PLU et le règlement du PPRI d'une part, à adapter les documents graphiques autant que nécessaire d'autre part. Ce processus devrait être achevé avant la fin de l'année 2016. Plus de soixante riverains concernés par les risques d'inondations sont aujourd'hui limités dans leurs droits à aménager ou à construire. Cette légère adaptation de notre document d'urbanisme permettra de remédier à cette incohérence.

Enfin, au chapitre des travaux, une bonne nouvelle : l'efficacité du drainage périphérique autour de la Chapelle Notre Dame de Pitié va nous permettre de poursuivre la restauration de la chapelle avec les travaux de maçonnerie et de réfection des vitraux. Ces travaux constituent la seconde étape indispensable avant qu'il puisse être question de se pencher sur la restauration des toiles.

Juillet 2016 - Voilà l'été !



Dessiné par
Mathilde,
Martin et
Guillaume

Assainissement

Comme prévu, les travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise SADE, ont débuté le 29 mars par la pose du collecteur principal chemin de Bralleville, pour ensuite se poursuivre rue de Charmes. Une fois ces deux opérations terminées, le plus dur restait à venir : la rue du Faubourg, avec des profondeurs allant jusqu'à 3 mètres et un sol composé en grande partie de roche. L'entreprise a ainsi pu réaliser la pose des collecteurs et des boîtes de raccordement pour les riverains.

Les travaux dans cette partie du village se sont terminés par la réfection des chaussées le 24 juin dernier.

Dans le même temps, une deuxième équipe de la SADE a réalisé la traversée du Madon. Un forage a été réalisé pour installer le poste de relevage de la rive et la pose de la conduite de refoulement le long du chemin du Breuil. Les travaux se poursuivent actuellement rue Chopin. A noter toutefois, que du fait des mauvaises conditions climatiques, l'entreprise a pris deux semaines de retard.



Rue du Faubourg



Future station d'épuration

L'entreprise BONINI quant à elle a également commencé les travaux par le décapage de la terre végétale et la mise en forme des bassins depuis le 10 juin, sur le terrain de la future station d'épuration.

Dans les semaines à venir, une fois la rue Chopin achevée, ce sera au tour de la rue du Général Michaud ainsi que celle du commandant Dussaulx d'être raccordée à l'assainissement collectif.

A l'issue de ces travaux, l'entreprise SADE sera en congé pour 3 semaines en août. Les travaux reprendront début septembre.

Bonnes pratiques de l'assainissement collectif

L'existence prochaine du réseau d'assainissement collectif devra s'accompagner du respect de certaines règles de bons sens, comme cela est déjà le cas pour ceux qui possèdent une fosse septique. Voici un bref rappel des bonnes pratiques :

- Ne jetez pas dans les toilettes mais à la poubelle, vos tampons, serviettes hygiéniques, couches de bébés, préservatifs, cotons tiges, ...
- Ne versez jamais dans les eaux usées :
 - des produits chimiques, toxiques, encrassants, bactéricide ou phytosanitaires
 - des effluents issus d'élevage agricole
 - les effluents issus des toilettes chimiques ou le contenu des fosses septiques
 - des ordures ménagères et les lingettes, même celles portant la mention « biodégradable »

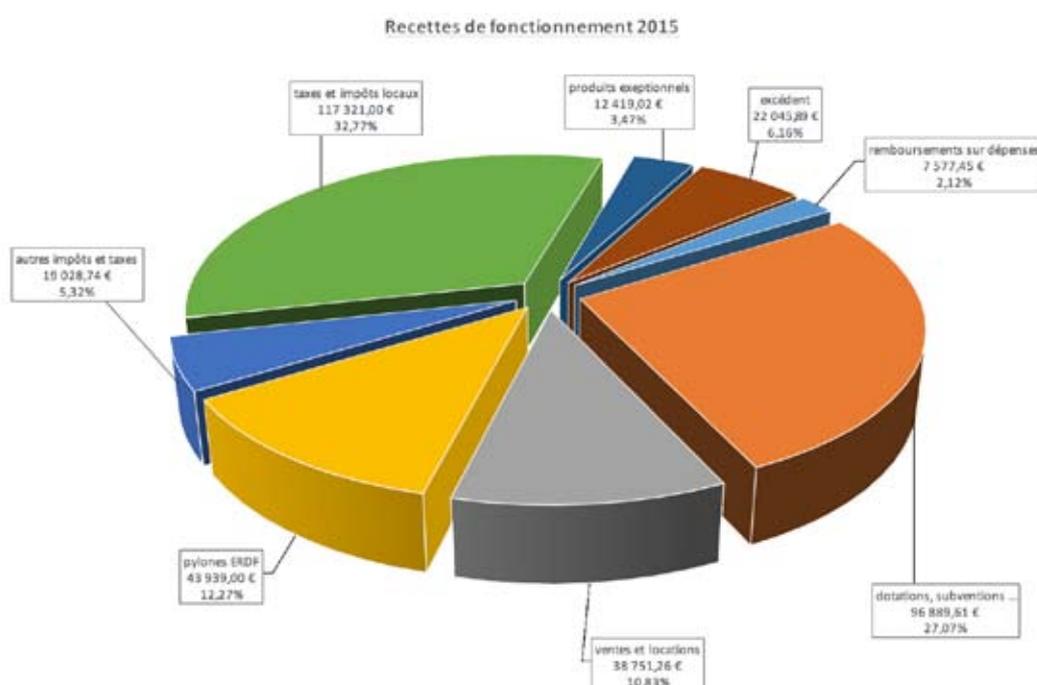
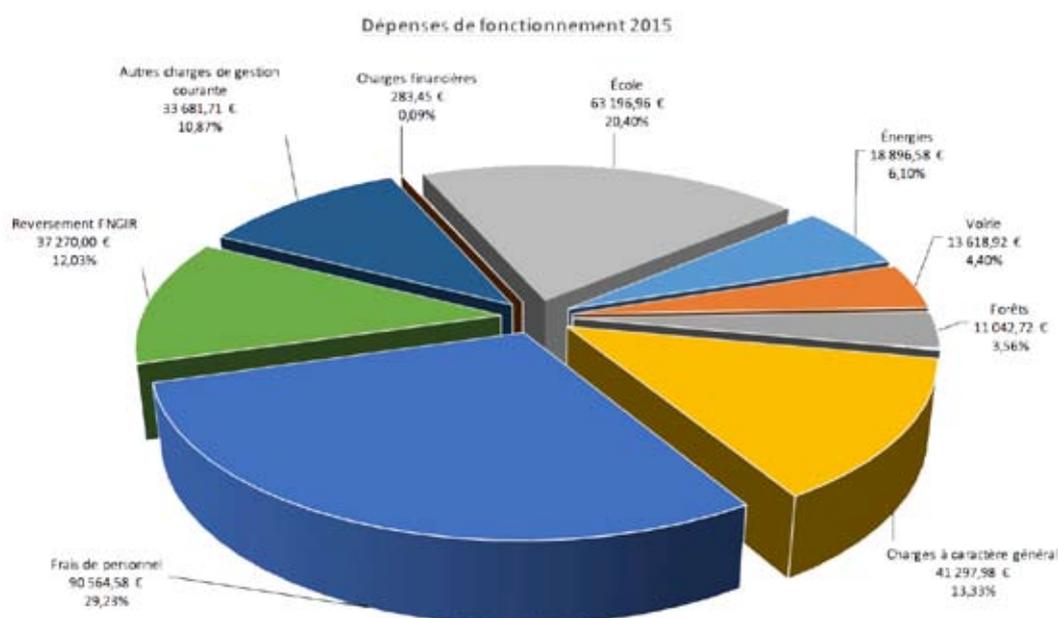
Et, d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire :

- au bon état ou au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration,
- à la flore et la faune aquatiques en aval des points de rejets des collecteurs publics
- au personnel communal responsable de l'entretien des ouvrages d'évacuation et de traitement.

Budget communal

Voici la répartition des recettes et des dépenses du budget communal voté le 14 avril 2016 (compte administratif 2015). Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2016. Il reconduit donc les taux de l'exercice précédent :

- Taxe d'habitation : 16.79%
- Taxe Foncière sur Propriétés bâties : 9.35%
- Taxe Foncières sur P. non bâties : 26.15%
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 17.43 %



Travaux hivernaux

Profitant de la saison hivernale, plusieurs travaux de réfection et de mise en valeur du patrimoine communal ont été réalisés par les employés communaux, tels que :

- **La réfection du lambrequin du lavoir de la Fontaine d'Agathe situé rue Beauregard.**

Réalisé en bois ce lambrequin avait souffert au fil des ans. Les parties qui ont pu être restaurées l'ont été, les autres ont été entièrement refaites. L'ensemble a ensuite été poncé, peint et réinstallé.



Fontaine d'Agathe avant restauration



Fontaine d'Agathe après restauration

- **Le démontage du sol de l'ancienne école des Ensanges**

Afin de remettre en état ce bâtiment communal en vue de sa location, le plancher bois de l'une des salles de l'ancienne école a été complètement démonté. Ce dernier, monté sur des poutrelles acier au-dessus d'un vide sanitaire, « gonflait » sous l'effet de l'humidité présente en-dessous ; et ce même lorsque l'école accueillait encore des élèves.

L'ensemble du plancher a donc été enlevé ainsi que les poutrelles pourries pour la plupart. Les employés communaux ont par ailleurs préparé le chantier avant l'intervention d'un maçon qui a posé une dalle béton isolée courant du mois de Mai.

- **Nettoyage et rénovation du monument aux morts**

Le monument aux morts a été entièrement nettoyé, les inscriptions ont été repeintes et le coq situé au sommet a eu droit à une nouvelle jeunesse.

De plus, les grilles en fer entourant le monument ont toutes été démontées avant d'être décapées (par sablage), repeintes et reposées avant les commémorations du 08 mai dernier.



Produits phytosanitaires : vers une démarche « zéro pesticides » ?

Suite à la promulgation de la loi Labbé, certains produits phytosanitaires fréquemment utilisés seront interdits dans les communes à compter du 1er Janvier 2017 (à partir du 1er Janvier 2019 pour les particuliers). Xirocourt n'échappe pas à la règle et réfléchit d'ores et déjà à modifier ses pratiques bien que l'emploi actuel, de désherbant notamment, reste marginal pour notre commune.

Comme chacun le sait, ces produits dangereux peuvent avoir des effets immédiats pour les utilisateurs et l'environnement : risque de troubles oculaires, cutanés, digestifs, respiratoires et nerveux et après quelques années d'utilisation, des risques de cancer (en cas d'expositions répétées). La rémanence de ces produits (6 mois sur du béton ou du macadam, et plus encore en terre) est importante sans compter que les stations d'épuration ne peuvent pas les traiter. Ils retournent alors non traités dans les rivières.

Malgré cela, la loi Labbé autorisera encore les communes à utiliser certains de ces produits après 2017 notamment dans les cimetières, sur les terrains de sports et voies à visibilité réduite. Cela sera possible en avisant les habitants 24h avant l'application du traitement et en condamnant l'accès au public des endroits traités pendant 6 à 8 heures. Il va de soi que l'emploi de ces produits est totalement interdit dans les écoles et parcs ouverts au public.

Face à ces nouvelles exigences, des solutions de remplacement existent comme l'emploi d'un désherbeur thermique ou encore accepter de laisser pousser l'herbe à certains endroits (plantation de plantes couvre sol par exemple). Le paillage, le balayage, l'entretien régulier sont également autant de moyens permettant de retarder la pousse de l'herbe. A ce titre, l'achat du broyeur de végétaux réalisé l'an passé, a permis à la commune de pailler l'ensemble de ces massifs ainsi que ceux de l'école cette année.

Il va s'en dire que ces nouvelles pratiques impacteront le travail des agents communaux : usage de nouveaux équipements, désherbage manuel, fréquence d'entretien accrue.....

Seule ombre au tableau, avant de pouvoir revendiquer l'emploi de zéro pesticides à Xirocourt : le cimetière qui reste un espace sensible et dont l'entretien n'est pas à négliger. En effet, rien n'est aussi efficace qu'un désherbant et leur remplacement par des techniques alternatives imposera patience et compréhension de la part des habitants. Il convient d'ailleurs de rappeler que le désherbage autour des sépultures est normalement du ressort des familles.

Comité de pêche

En décembre dernier, la dissolution de la société de pêche « La carpe du Madon » a été approuvée à la quasi-unanimité lors de l'assemblée générale de l'association.

En effet, après plus de 15 ans de bons et loyaux services, le président, Jean-Marcel Chiquot avait décidé de ne pas briguer un autre mandat. Aucune candidature ne s'étant manifestée pour reprendre le flambeau, la dissolution et la fusion avec les sociétés de Tantonville et de Ceintrey a été votée.

Notre ancienne société sera dorénavant représentée au sein de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) « Les pêcheurs à la ligne du Saintois » par quatre membres : Christian Choffel (vice-président), Olivier Dardinier de Bralleville ainsi que Jean-Marcel Chicot et André Lallemand de Xirocourt.

Comme avant, « Les pêcheurs à la ligne du Saintois » est adhérente à L'URNE (Union Réciproitaire du Nord-Est) et à la réciprocité 54. Les cartes de pêche, obligatoires à la pratique de ce loisir, sont, comme par le passé, en vente à la Boulangerie de Bralleville, au bar-tabac d'Haroué et bien sûr sur Internet.

Cette fusion n'a pas pour autant modifié les habitudes des années précédentes : deux empoisonnements en truites ont été effectués, à la mi-Mars et fin avril. Ces deux alevinages ont été complétés par la mise à l'eau, tout au long du parcours, de plus de 500 alevins de brochet.



I Nuisances sonores

Avec l'été qui arrive, il est rappelé à chacun que toutes les précautions doivent être prises pour éviter de gêner le voisinage par les bruits répétés et intempestifs émanant de son activité, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'on utilise ou par les travaux qu'on effectue.

Qu'il s'agisse de travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, Tous, sont strictement réglementés par arrêté préfectoral. Les horaires à respecter sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Enfin, concernant les nuisances sonores occasionnelles après 22 heures qui peuvent résulter de soirées, réception ou autres, pensez à prévenir les voisins.

A noter que la réglementation n'est pas la même pour les professionnels qui sont autorisés à travailler en dehors des heures prescrites

I Détérioration de l'aire de jeux

Lieu de rencontres et de détente pour les plus jeunes, l'aire de jeux du Breuil fait malheureusement souvent l'objet de détérioration. Au cours de ces 12 derniers mois, la commune a eu à déplorer que :

- Des poubelles aient été abimées
- Des parties en bois de certains jeux aient été démontées
- Des feux ont été réalisés
- Des planches de la balustrade aient été démontées
- La balançoire ait été cassée (pour la 2^{de} fois en un peu moins d'un an)

Conscient que ces incivilités peuvent également résulter de personnes n'habitant pas la commune, il est néanmoins rappelé à chacun que ce lieu fait partie du domaine public et que son entretien a un coût.



On&zime investit l'ancienne école des Ensanges !



Morgane Degrelle (scénographe) et Thomas Oudin (graphiste) ont récemment emménagé rue du Faubourg. Avec leur collègue Céline Daub (scénographe) ils cherchaient un lieu pour accueillir leur atelier. C'est sur l'ancienne école des Ensanges que leur choix s'est porté.

On&zime est un atelier de conception et de fabrication de scénographie/graphisme. Que ce soit pour des expositions dans des musées, des stands sur des salons, des décorations de vitrines, des logotypes, des livres ou des affiches. Leur démarche vise

aussi à favoriser l'économie locale, la logique de production en circuit court et les rencontres fortuites ! Vous pouvez découvrir leurs créations sur leur site internet : www.onezime.fr

Leur arrivée dans l'ancienne école va donner un nouveau souffle à ce lieu !

Eclairage public : entre économie et service public

Comme dans la plupart des communes, avec des marges de manœuvre budgétaire de plus en plus restreintes, le conseil municipal s'est interrogé sur la nécessité de réaliser des économies. Il est rapidement apparu qu'un des principaux postes de dépenses était l'éclairage public. A lui seul, celui-ci représentait **en 2015 plus de 57% du budget consacré par la commune à l'électricité.**

Dans la continuité de cette réflexion, l'intervention du conseiller en énergie de Pays Terres de Lorraine auprès des communes du Saintois et pour faire suite au Grenelle de l'environnement qui préconise une diminution de la pollution lumineuse la nuit et une baisse de la consommation électrique, le conseil municipal a décidé de réfléchir à la réorganisation de l'éclairage public, sans pour autant pouvoir s'engager dans le remplacement du matériel existant vu le coût d'une telle entreprise.

Au-delà des frais générés pour la commune et de la pollution lumineuse qui en résulte l'éclairage public peut cependant être vu comme un moyen de :

- Mettre en valeur la commune (monument, bâtiment...)
- Assurer la sécurité des déplacements, des biens et des personnes.

Le Conseil Municipal doit donc rechercher le bon équilibre entre économie et service public (sécurité), entre absence d'éclairage et sur-éclairage ; et ce, même si, à ce jour, aucun texte législatif ne rend obligatoire l'éclairage du domaine public.

Diverses solutions sont encore à l'étude, ce qui explique le retard pris dans la mise en œuvre de la décision du Conseil Municipal du 14 avril mais vu l'enjeu économique pour la commune, une solution devrait être trouvée rapidement ; d'autant que plusieurs communes avoisinantes se sont d'ores et déjà engagées dans cette voie avec succès.

Deux dossiers sont actuellement en réflexion au sein de la Communauté de Communes du Pays du Saintois, à savoir : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la Redevance Incitative.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Avec la promulgation de la loi ALUR, l'Etat prévoit notamment le transfert automatique de la compétence du Plan Local d'Urbanisme aux intercommunalités d'ici mars 2017 (au plus tard). Par conséquent, ce transfert de compétence sera proposé au vote d'un prochain conseil communautaire à l'automne 2016.

Dans les faits, les communes continueront d'instruire les autorisations d'urbanisme. L'instruction est un service et non une compétence; donc le maire continuera à signer les permis de construire, démolir, aménager, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, ... toujours avec l'accompagnement de Terres De Lorraine Urbanisme. L'intérêt résulte, entre autre chose, dans la production d'un document unique qui exprimera la politique que tous les élus se donnent pour harmoniser et encadrer l'aménagement des communes sur un même territoire et dans la possibilité de mutualiser les coûts des études pour les communes n'ayant pas encore engagé de démarches visant à disposer d'un document d'urbanisme en règle avec les obligations légales.

Redevance incitative

Concernant la gestion des déchets, la communauté de communes qui dispose de cette compétence (gestion de la déchetterie de Tantonville, ramassage hebdomadaire des ordures ménagères...) souhaite favoriser la réduction des volumes collectés notamment lors du ramassage hebdomadaire afin de réduire le montant des factures à venir. Le principe est donc de mettre en place, comme dans de nombreuses intercommunalités de Lorraine, une redevance incitative. Plusieurs scénarios existent et sont encore à l'étude au sein de la communauté de communes. Un prochain conseil communautaire devra se prononcer sur la mise en place ou non de cette redevance incitative pour les habitants du territoire (particuliers, professionnels et collectivités). En cas de validation de cette proposition, cette démarche devrait débiter par une phase test de 6 mois d'ici un an pour une mise en œuvre effective au 1er Janvier 2018.

Les rendez-vous de l'ALEX

- *Dimanche 3 juillet* : Repas sur la rive
- *Du 11 au 15 juillet* : Ateliers ludiques sur le thème de la Fête Nationale
 - 15€ par enfant (3 à 15 ans) pour la semaine
 - Accueil de 9h30 à 12 h les lundi, mardi et mercredi et de 10h à 16h le vendredi (pique-nique tiré du sac).
 - Le jeudi 14 juillet, à partir de 15h : ateliers et parcours sportifs, ainsi que le lâché de ballons organisé avec la mairie.
- *Le 14 août* : Feu d'artifice organisé par le comité des fêtes et la mairie.
- *Le 15 août* : Brocante
- *Le dernier samedi de novembre* : Défilé de Saint-Nicolas et son marché.

